



LAUGUICONCEPT
SERVICES

REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN Proposition d'accompagnement



POST INCENDIE DE ROUEN

- 1. NOUVELLE REGLEMENTATION : ESPRIT + CORPUS REGLEMENTAIRE**
- 2. VOLET LIQUIDES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES**
- 3. VOLET ENTREPOT**
- 4. REX MOE**
- 5. CONCLUSION**

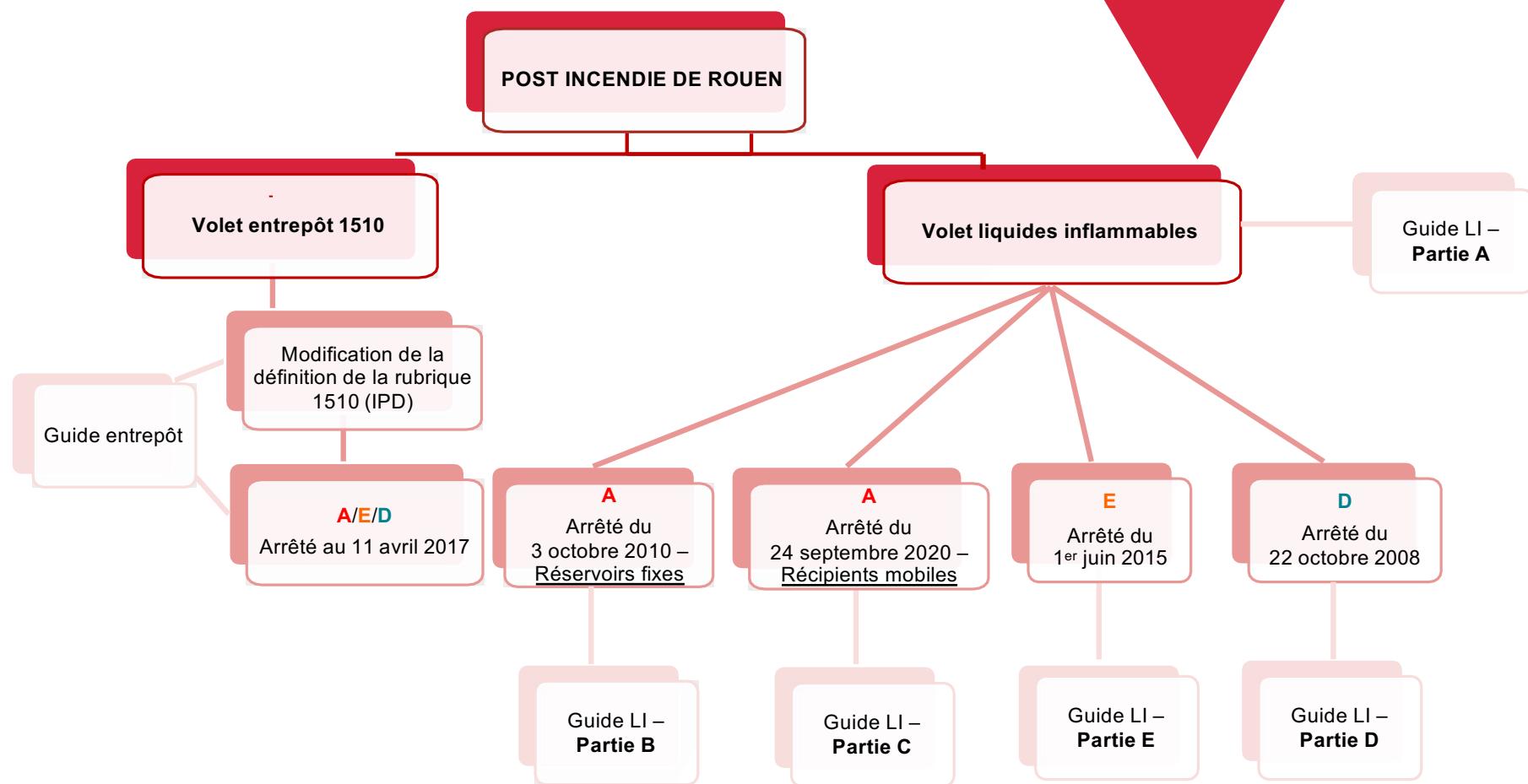


LEVIERS DE LA RÉGLEMENTATION

Esprit +
Corpus
Réglementaire

N°	LEVIER	ESPRIT	DECLINAISON
I	Prise en compte globale des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des propriétés et pas uniquement la rubrique ICPE du classement - Appréhension des risques à l'échelle globale des différents stockages à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - LI : prise en compte de TOUS les liquides avec propriétés inflammables - 1510 : modification du libellé de la rubrique
II	Réduction du risque à la source	Limitation de certains stockages et ainsi les configurations les + susceptibles de générer une nappe inflammée	Stockages de LI en récipients mobiles ciblés
III	Réduire l'étendue d'une nappe inflammée	Limitation de la propagation et l'emprise d'un éventuel incendie	Implantation, conditions de stockage, conception des rétentions, dispositions constructives
IV	Compenser	Maintien de certain stockage sous réserve de dispositions visant à permettre une lutte efficace contre l'incendie	DAI, surveillance, moyens incendie
V	Se préparer	Mieux se préparer à la gestion de crise	Etats des stocks précisés, obligation étendue des plans d'urgence interne, mettre en place les 1 ^{ers} prélèvements environnementaux

CORPUS RÉGLEMENTAIRE



VOLET ENTREPÔT

8

1510

RUBRIQUE 1510

Désignation de la rubrique	Régime ¹	Rayon ²	AMPG A, E ou D(C)
Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques.			
1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement	A	1	11.04.17
2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :			
a) Supérieur ou égal à 900 000 m ³	A	1	11.04.17
b) Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³	E	-	11.04.17
c) Supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³	DC	-	11.04.17
Un entrepôt est considéré comme utilisé pour le stockage de produits classés dans une unique rubrique de la nomenclature dès lors que la quantité totale d'autres matières ou produits combustibles présente dans cet entrepôt est inférieure ou égale à 500 tonnes.			

Installation, Pourvue d'une toiture, Dédiée au stockage (IPD) : stockage, sous toiture, d'une quantité quelconque de matières ou de produits combustibles.

VOLET ENTREPÔT

1510

Installation, Pourvue d'une toiture, Dédiée au stockage (IPD) : stockage, sous toiture, d'une quantité quelconque de matières ou de produits combustibles.

1 IPD peut être dépourvue de parois extérieures ou de façades

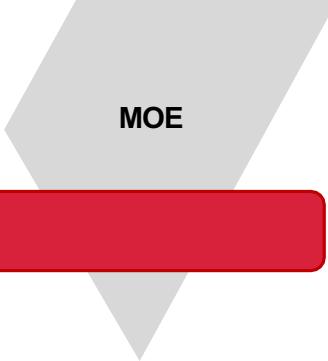
Peut-être une IPD si abrite des stockages combustibles :



Auvents

Chapiteaux

Structures modulaires mobiles
(si permettant une circulation de personnes)



MOE

ECHEANCES ECHUES

- Etat des stocks
- Annexe VIII – arrêté du 11 avril 2017 :
Etude de flux thermiques – 8 kW/m²
- Plan de défense contre l'incendie (PDCI)



La réalisation d'un audit pour les entrepôts ICPE 1510 est une étape cruciale pour garantir la conformité réglementaire et la sécurité de votre installation.



Conformité réglementaire

- Vérification de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou d'enregistrement.
- Évaluation de la conformité aux prescriptions générales de la rubrique 1510.
- Analyse des modifications apportées à l'installation depuis la dernière autorisation.

Sécurité incendie

- Inspection des systèmes de détection et d'extinction d'incendie.
- Évaluation des moyens de secours et d'évacuation.
D9/D9A/essais simultanés
- Vérification de l'entretien des équipements de sécurité.
- Analyse des risques d'incendie spécifiques à votre activité.

Stockage des produits

- Contrôle du respect des règles de stockage (compatibilité, stabilité, ventilation).
- Évaluation de l'étiquetage et de la traçabilité des produits.
- Vérification de la conformité des emballages.

Environnement

- Évaluation des impacts environnementaux (eaux usées, déchets, nuisances).
- Vérification de la mise en œuvre des mesures de réduction des nuisances.

Maintenance et entretien

- Inspection de l'état général des bâtiments et des équipements.
- Vérification de la fréquence et de la qualité des opérations de maintenance.

Documentation

- Analyse de la documentation obligatoire (registres, plans, procédures).
- Évaluation de la qualité de la formation du personnel.

Méthodologie de l'audit

1

Phase préparatoire :

- * Définition des objectifs de l'audit.
- * Établissement du planning.
- * Préparation des documents nécessaires.

2

Phase de terrain

- * Réalisation d'une visite des lieux.
- * Entretiens avec le personnel.
- * Collecte de documents.
- * Rédaction de rapports d'anomalies.

3

Phase de restitution

- * Synthèse des résultats de l'audit.
- * Identification des points forts et faibles.
- * Formulation de recommandations.



Outils utiles

Suivi des maintenances et entretiens

Domaine	Matériel	Fréquence	Prochaine échéance
Environnement	Analyses effluents	Annuel	
Sécurité	Chauffage (aérotherme / rooftop)	Annuel	
Environnement	Clim /rooftop (fluides frigorigènes)	Annuel	
Environnement	Curage bassin	Annuel	
Sécurité	Désenfumage	Annuel	
Sécurité	Détecteur hydrogène	Annuel	
Environnement	Disconnecteur	Annuel	
Sécurité	Électrique : Q18	Annuel	
Sécurité	Extincteur : Q4	Annuel	
Sécurité	Foudre : Analyse complète	Biennal	
Sécurité	Foudre : Contrôle visuel	Biennal	
Sécurité	Incendie : Exercice	Semestriel	
Sécurité	Incendie : SSI	Semestriel	
Environnement	Mesure de bruit	Triennal	
Sécurité	Niveleur de quais	Annuel	
Sécurité	Porte automatique / barrière	Semestriel	
Sécurité	Porte Coupe-Feu avec rideaux eau	Annuel	
Sécurité	Poste HT : Entretien + analyse huiles	Triennal	
Sécurité	Poste HT : Entretien cellule HT	Triennal	
Sécurité	Poste HT : Entretien du local HT/BT	Triennal	
Sécurité	RIA : Q5	Annuel	
Hygiène	Sanitation	Trimestrielle	
Environnement	Séparateur hydrocarbures	Annuel	
Sécurité	Sprinkler	Hebdomadaire	
Sécurité	Sprinkler (Q1/DT)	Semestriel	
Sécurité	Sprinkler : Analyse d'eau	Triennal	
Sécurité	Sprinkler : GMP	Annuel	
Sécurité	Sprinkler : Maintenance cuve eau	Tous les 6 ans	
Sécurité	Sprinkler : Poste de contrôle	Triennal	
Sécurité	Thermographie : Q19	Annuel	
Sécurité	Entretien des toitures	Semestriel	
Environnement	Total KW Chargeurs / Local charge	Annuel	
Environnement	Vanne d'isolation	Mensuel	
Sécurité	contrôle PEI	Annuel	
Sécurité	panneaux photovoltaïques	Annuel	
Sécurité	plans intervention et évacuations	Annuel	
Sécurité	baes et DM	Annuel	



Conseils supplémentaires

- Impliquer le personnel : Leur connaissance du terrain est précieuse.
- Être objectif et constructif : L'objectif est d'améliorer la sécurité et la conformité.
- Faire preuve de pédagogie : Expliquer les enjeux de l'audit au personnel.
- Faire le point réglementaire avec les assureurs/Bureau de contrôle.